



CATEGORIE C

Mesquinerie et mépris pour les agents en fin de grade !

Le 21 juillet 2011

Les organisations syndicales viennent de se prononcer unanimement lors du conseil supérieur de la fonction publique de juin 2011 contre le dispositif qu'entend mettre en œuvre le gouvernement pour accéder au 8ème échelon dit « spécial » pour les agents de catégorie C.

A la DGFIP, cela concerne les AAPFP 1ère classe.

Agents d'administration principaux 1ere classe et Adjointes techniques principaux 1ere classe : échelle 6

Echelon	Durée moyenne	INM au 1/7/2009	INM au 1/1/2011	Gain
1	2a	325	325	+0
2	2a	336	336	+0
3	3a	347	347	+0
4	3a	360	360	+0
5	3a	377	377	+0
6	4a	394	394	+0
7	4a	416	416	+0
8*		430	430	+0

Grille au
01/01/2011

Echelle 6 catégorie C "Projet"

Echelons	DUREE	
	Moyenne	Minimale
Echelon spécial	-	-
7 ^{ème} échelon	4 ans	3 ans
6 ^{ème} échelon	4 ans	3 ans
5 ^{ème} échelon	3 ans	2 ans
4 ^{ème} échelon	3 ans	2 ans
3 ^{ème} échelon	3 ans	2 ans
2 ^{ème} échelon	2 ans	1 an 6 mois
1 ^{er} échelon	2 ans	1 an 6 mois

* Echelon spécial réservé aux carrières techniques non appliqué à la DGFIP

Alors que ce 8ème échelon est particulièrement attendu par les agents qui « stagnent » au 7ème échelon depuis des années, le projet de décret prévoit un **contingentement des promotions pour atteindre cet échelon terminal !** Cela signifie clairement que de **très nombreux agents qui remplissent les conditions statutaires seront exclus de l'accès à ce nouvel échelon et certains partiront en retraite sans avoir pu y accéder !**

Alors même que la fusion Impôt/Trésor a renforcé la « caste » des A+++ à coup de dizaines de milliers d'euros (bienvenu chez les AFIP !), **le gouvernement mégote et instaure une discrimination inacceptable pour les fins de grade en catégorie C !**

Qui est concerné (e) ?

Ce n'est un secret pour personne, les femmes sont les plus nombreuses en catégorie C.

Ce sont déjà les femmes qui sont les premières touchées par l'injuste « réforme » des retraites parce

Pour toutes et tous, il faut que l'accès à ce 8ème échelon soit linéaire !

Il faut reconnaître la technicité acquise par les agents de catégorie C !

Rappelons ici que dans de très nombreux services,

les agents C font du travail de B, mais ont la paye des C !

que ce sont elles qui ont le plus souvent interrompu leur carrière ou travaillé à temps partiel pour s'occuper des enfants.. Et ce sont aussi les accidents de la vie qui font que la cellule familiale est souvent monoparentale.

De nombreuses collègues sont près de la retraite (forcément, 7ème échelon!): elles font leur calcul et se rendent compte qu'elle doivent prolonger leur activité à cause des annuités manquantes, à cause des décotes, à cause de l'allongement de la durée de cotisation. Et c'est cette « population », les C en fin de carrière, que le projet de décret méprise en « sélectionnant » l'entrée dans ce 8ème échelon !

Fillon et Baroin assimilent ce 8ème échelon à un changement de grade et, de fait, à un tableau d'avancement quasi liste d'aptitude ! **C'est une honte.**

Peut-être nos ministres espèrent-ils quelques économies budgétaires en misant sur des départs en retraite avant l'accès au 8ème échelon ?

C'est minable !

Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
Gestion Publique
Tél. 04 91 17 92 06 - Fax. 04 91 17 92 33
Filière Fiscale
Tél. 04 91 17 97 67 - Fax. 04 91 17 97 79



Adresse Aix-en-Provence

Centre des Finances Publiques
3 allée d'Estienne d'Orves
13087 Aix-en-Provence cedex 2
Tél. 04 42 95 81 10

cgt.drifip13@dgifip.finances.gouv.fr - www.financespubliques.cgt.fr/13/